

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical Délibération de la séance du lundi 19 juillet 2021

Membres du comité syndical				Délibération n° 2143
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Evolution quotité horaire – poste APEA Intervenant Milieu Scolaire n° 388 à temps non complet (40%) vers APEA temps complet (100%)
9	6	2	3	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : adopté à la majorité - favorable : 7 - abstention : 1 - contre : 0				Annexe : Ancienne et nouvelle fiche de poste numéro 388

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
 Monsieur Hugo Dalby, conseiller Métropole de Lyon
 Monsieur Gaëtan Constant, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
 Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
 Madame Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon
 Madame Corinne Subai, conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Madame Caroline Lagarde à Madame Corinne Subai
 Madame Laure-Emmanuelle Pradelle à Monsieur Stéphane Frioux

Excusé(e)s : Madame Laure-Emmanuelle Pradelle, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
 Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon
 Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire de Villeurbanne

Transmission à la Préfecture le 20 juillet 2021

Délibération n°2143 – Evolution quotité horaire- poste d'APEA Intervenant en Milieu scolaire n°388 à temps non complet (40%) vers APEA à temps complet (100%)

Mesdames, Messieurs,

Pour répondre aux besoins du Projet d'établissement et après avis du Comité Technique Partiaire faisant suite aux séances du 29 juin et du 13 juillet 2021, il est proposé la transformation du poste n°388 d'Assistant Territorial d'Enseignant Artistique Principal 2^{ème} classe – intervenant en milieu scolaire, à temps non complet (40% soit 8 heures de face à face pédagogique) vers un poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe à temps complet 100% (soit 20 heures de face à face pédagogique), avec effet au 1^{er} septembre 2021.

Les crédits afférents seront prévus au budget 2021.

Annexes : Ancienne et nouvelle fiches de poste.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent l'évolution de la quotité horaire du poste numéro 388 d'APEA d'Intervenant en Milieu Scolaire.

Syndicat Mixte de Gestion

de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27



Stéphane FRIOUX

Président du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

FICHE DE POSTE

ville de vi||eurbanne

PROJET FICHE DE POSTE : ENSEIGNANT/ENSEIGNANTE – APEA (CATEGORIE B) – INTERVENANT EN MILIEU SCOLAIRE TEMPS COMPLET 100% N°349

CRÉÉE

MISE À JOUR

ACTUALISATION

LE 01/09/2017

CTP DU [CLIQUEZ ICI POUR ENTRER UNE DATE.](#)

DGA CULTURE JEUNESSE PROSPECTIVE

ENMDAD

DIRECTION GENERALE

DIRECTION

POLE ENSEIGNEMENT

DIRECTION SERVICE

MISSIONS

Sensibilisation musicale et artistique de jeunes publics hors les murs et à l'ENM

ACTIVITÉS

- Conduite d'actions de sensibilisation, de découverte et d'initiation auprès de jeunes publics des écoles, des quartiers, etc. en lien avec les acteurs de terrain : projets scolaires, orchestres à l'école, etc.
- Conduite d'ateliers d'éveil musical et artistique, de découverte et d'initiation à l'ENM et hors les murs
- Accompagnement des élèves dans leurs choix de parcours artistique (orientation, conseils, liens avec les enseignants de l'ENM, les parents, etc.)
- Enseignement des éléments d'une expression artistique, de techniques et d'un répertoire aux jeunes publics
- Transmission aux enseignants des écoles d'éléments d'une pratique artistique et de répertoires appropriés aux projets menés en partenariat
- Médiation entre le milieu scolaire et les interlocuteurs de l'Éducation Nationale, les publics, les parents d'une part et l'ENM d'autre part.
- Mise en œuvre de pratiques collectives, de projets interclasses et de transversalités
- Formation à l'oralité, au codage, à l'invention, au mouvement (lien avec danse et théâtre)
- Préparation et suivi des réalisations publiques des élèves
- Participation à la concertation et à la recherche pédagogique dans l'école

COMPÉTENCES

Annexe DELIB 2143 - Ancienne fiche de poste n° 349 IMS

Format d'enregistrement du fichier : FDP_Cat_nom-du-poste_AAA_DIRserv.docx

- **Connaissances**

- Connaissances artistiques, culturelles et pédagogiques approfondies
- Connaissance des stades de développement de l'enfant et de l'adolescent
- Connaissance de la dimension sociale et culturelle des populations rencontrées

- Connaissance du tissu partenarial (culturel et social, associatif et institutionnel)
Connaissance du milieu artistique et des réseaux
- Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement artistique
- Connaissance de la méthodologie de la conduite de projet
- Notions en communication

- **Savoir-faire**

- Posséder une ou plusieurs techniques instrumentales ou vocales en maintenant une pratique personnelle
- Concevoir des situations d'enseignement adaptées aux publics, contextes et aux projets
Aptitude à la pédagogie de groupe et à l'aménagement des temps pédagogiques
- Aptitude à la création, la conception et à la mise en œuvre de projets, de partenariats
- Aptitude à construire des transversalités entre arts, esthétiques et disciplines
- Aptitude à œuvrer en direction de publics divers, notamment défavorisés
- Élaborer des outils pédagogiques (textes, supports audios, etc.).
- Susciter l'initiative, l'autonomie de l'élève et la réflexion.
- Former les élèves aux techniques et langages d'invention, développer leur créativité
- Préparer les élèves aux prestations publiques et aux techniques de scène.

- **Savoir être et attitudes requises**

- Aptitude à la concertation, au travail d'équipe, à la coordination
- Adaptation aux changements et aux diverses situations
- Être dans une dynamique d'ouverture, de recherche de nouveaux dispositifs et de curiosité culturelle.
- Force de proposition, d'innovation et de création
- Gérer des situations relationnelles complexes et/ou conflictuelles.

LIENS HIÉRARCHIQUES

- Rattachement hiérarchique et fonctionnel au directeur

LIENS FONCTIONNELS

- L'intervenant en milieu scolaire est rattaché fonctionnellement au directeur. Il est en lien fonctionnel avec l'équipe de direction, l'ensemble des personnels de l'école (enseignants, régisseurs, administratifs), les partenaires culturels et sociaux, l'Éducation Nationale et les enseignants et directeurs des écoles, les animateurs et directeurs des structures de quartiers (centres sociaux, etc.), les services de la Ville.

CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS

- **Lieu de travail :**
 - Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique – 46 cours de la République 69100 Villeurbanne. Ecoles et structures de quartiers
- **Moyens spécifiques détenus**
 - Sans objet
- **Contraintes**
 - Horaires tardifs et week-ends (spectacles, stages etc.)
 -
- **Horaires de travail**
 - 8h00 de face à face pédagogique soit un temps non complet de 40%, annualisation des congés sur calendrier scolaire de l'Éducation Nationale
Règlement particulier du temps de travail du service en date du 14/09/2014

CONDITIONS STATUTAIRES DU POSTE

Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique

NBI pas de NBI

Régime indemnitaire : régime indemnitaire de base

FICHE DE POSTE

ville de villeurbanne

PROJET FICHE DE POSTE : ENSEIGNANT/ENSEIGNANTE – APEA – INTERVENANT EN MILIEU SCOLAIRE - TEMPS COMPLET - POSTE N°388

CRÉÉE

MISE À JOUR

ACTUALISATION

LE 01/09/2017

CTP DU 29/06/2021

LE 03/06/2021

DIRECTION GENERALE

DIRECTION

DIRECTION SERVICE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE
ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

ENM

POLE ENSEIGNEMENT

MISSIONS

Sensibilisation musicale et artistique de jeunes publics hors les murs et à l'ENM

ACTIVITÉS

- Conduire des actions de sensibilisation, de découverte et d'initiation auprès de jeunes publics des écoles, des quartiers, etc. en lien avec les acteurs de terrain : projets scolaires, orchestres à l'école, etc.
- Conduire des ateliers d'éveil musical et artistique, de découverte et d'initiation à l'ENM et hors les murs
- Accompagner les élèves dans leurs choix de parcours artistique (orientation, conseils, liens avec les enseignants de l'ENM, les parents, etc.)
- Enseigner les éléments d'une expression artistique, de techniques et de répertoires diversifiés aux jeunes publics
- Transmettre aux enseignants des écoles les éléments d'une pratique artistique et des répertoires appropriés aux projets menés en partenariat
- Opérer la médiation entre le milieu scolaire et les interlocuteurs de l'Éducation Nationale, les publics, les parents d'une part et l'ENM d'autre part.
- Mettre en œuvre des pratiques collectives, des projets interclasses et des transversalités
- Initier à l'oralité, au codage, à l'invention, au mouvement (lien avec danse et théâtre)
- Préparer et suivre les réalisations publiques des élèves
- Participer à la concertation et à la recherche pédagogique dans l'école
- Intégrer le Centre de Documentation et le studio d'enregistrement au parcours de l'élève

COMPÉTENCES

- **Connaissances**
 - Connaissances artistiques, culturelles et pédagogiques larges et généralistes

Annexe DELIB 2143 - Nouvelle fiche de poste n° 388 IMS

Document d'enregistrement du fichier : PDP_Cat_nouv-des-postes_AAA_DIRserv.docx

- Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement artistique
- Connaissance de la dimension sociale et culturelle des populations rencontrées
- Connaissance du tissu partenarial (culturel et social, associatif et institutionnel)
- Connaissance de la méthodologie de la conduite de projet
- Notions en communication
- **Savoir-faire**
 - Posséder une ou plusieurs techniques instrumentales ou vocales en maintenant une pratique personnelle
 - Concevoir des situations d'enseignement adaptées aux publics, contextes et aux projets
 - Aptitude à la pédagogie de groupe et à l'aménagement des temps pédagogiques
 - Aptitude à la création, la conception et à la mise en œuvre de projets, de partenariats
 - Aptitude à construire des transversalités entre arts, esthétiques et disciplines
 - Aptitude à œuvrer en direction de publics divers, notamment défavorisés
 - Élaborer des outils pédagogiques (textes, supports audios, etc.).
 - Susciter l'initiative, l'autonomie de l'élève et la réflexion.
 - Préparer les élèves aux prestations publiques et aux techniques de scène
 - Former les élèves aux techniques et langages d'invention, développer leur créativité
- **Savoir être et attitudes requises**
 - Aptitude à la concertation, au travail d'équipe, à la coordination de projet

LIENS HIÉRARCHIQUES

- Rattachement hiérarchique au directeur

LIENS FONCTIONNELS

- L'intervenant en milieu scolaire est rattaché fonctionnellement au directeur adjoint. Il est en lien fonctionnel avec l'équipe de direction, l'ensemble des personnels de l'école (enseignants, régisseurs, administratifs), les partenaires culturels et sociaux, l'Éducation Nationale et les enseignants et directeurs des écoles, les animateurs et directeurs des structures de quartiers (centres sociaux, etc.), les services de la Ville.

CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS

- **Lieu de travail :**
 - Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique – 46 cours de la République 69100 Villeurbanne. Ecoles et structures de quartiers
- **Moyens spécifiques détenus**
 - Diplôme Universitaire de Musicien intervenant
- **Contraintes**
 - Horaires tardifs et week-ends (spectacles, stages etc.)

Vous pouvez apporter des précisions sur les horaires (prise de poste avant 8h00 ou fin de journée après 18h00)

- **Horaires de travail**
 - 20h00 de face à face pédagogique soit un temps complet, annualisation des congés sur calendrier scolaire de l'Education NationaleRèglement particulier du temps de travail du service en date du (indiquez la date du RPP de règlement)

CONDITIONS STATUTAIRES DU POSTE

Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique

NBI pas de NBI

Régime indemnitaire : régime indemnitaire des musiciens intervenants